



**Gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry**

**Avenant n°2 au marché n°F20015**

## **ENTRE**

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex,

Représentée par Madame Brigitte Bochaton, vice-présidente en charge des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage,

d'une part ,

## **ET**

L'association Saint-Nabor Services, située 94 rue des généraux Altmayer – BP 90 308, 57 508 Saint-Avold, représentée par M. Patrice Maire, Directeur général,

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL ET DE SON AVENANT 1**

Le marché F20015 « Gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de 11 terrains familiaux des gens du voyage sur le territoire de Grand Chambéry » attribué à l'association Saint Nabor Services a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 1 an ; il est reconductible pour trois périodes de 1 an.

Le montant du forfait annuel de gestion est de 216 681,29 € HT, soit 866 725,16 € HT sur 4 ans.

Un avenant n°1 a eu pour objet de prendre en compte la réduction de l'activité du prestataire suite à la période de confinement et aux mesures sanitaires en vigueur jusqu'à la mi-juin 2020, liées à la pandémie de la COVID 19. Ainsi, l'ouverture de l'aire de grand passage initialement prévue le 1<sup>er</sup> avril 2020 a été reportée au 13 juin 2020, entraînant une moins-value de 13 317,22 € HT au montant du marché soit -6,15% pour le montant du forfait de cette première période.

### **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT 2**

Le présent avenant a pour objet d'ajouter au marché F20015 la gestion de trois sites auparavant en gestion directe suite à la réorganisation du service de gestion des équipements d'accueil des gens du voyage de Grand Chambéry et la suppression du poste d'agent de maîtrise assurant cette mission.

Les trois sites sont les suivants : Saint-Saturnin : 6 emplacements, Villarcher : 4 emplacements, Landiers : 3 emplacements.

**Concernant les sites Villarcher et Saint-Saturnin**, les missions sont les suivantes :

#### **Gestion TF Villarcher : 4 emplacements :**

- Gestion administrative (loyers directement prélevés par Grand Chambéry).
- Gestion technique et entretien des espaces verts, uniquement le chemin d'accès, une fois par an (entretien des rejets).

#### **TF Saint-Saturnin : 6 familles :**

- Gestion administrative, uniquement quelques contrats ou courriers à remettre ou à faire signer, pas d'encaissements à effectuer.
- Gestion du relationnel et de la médiation avec les usagers.
- Gestion technique, intervention pour de la maintenance technique sur les 6 blocs sanitaires modulaires existants (petite plomberie, débouchage de petites canalisations si cela ne relève pas de la responsabilité de l'utilisateur, électricité, espaces verts), hors responsabilité de l'état des équipements en place, tout en maintenant leur état actuel de fonctionnement.

Le forfait annuel pour la gestion des sites de Villarcher et de Saint Saturnin s'élève à **10 800,00 € HT** pour l'ensemble des dix emplacements. Il est à noter que le prix de la gestion des deux sites diffère de celui d'un emplacement déjà en gestion dans le cadre du marché F20015 compte-tenu du niveau de prestation allégé demandé pour ces deux terrains.

#### **Concernant le site du terrain familial des Landiers :**

Les prestations confiées étant identiques à celles figurant au marché F20015, le prix proposé est inchangé par rapport à celui d'un emplacement déjà en gestion : 2 135,44 € HT par emplacement/an soit un forfait annuel de **6 406,32 € HT** pour la gestion des 3 emplacements du terrain familial des Landiers.

Le coût annuel de ces trois sites supplémentaires est donc de **17 206,32 € HT**.

### **ARTICLE 3 – INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT 2**

Période	Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Total HT	Total TTC
N°1: du 01/04/2020 au 31/03/2021	216 681,29	- 13 317,22		203 364,07	223 700,48
N°2 : du 01/04/2021 au 31/03/2022	216 681,29			216 681,29	238 349,42
N°3: du 01/04/2022 au 31/03/2023	216 681,29		<b>+ 17 206,32 annuel soit + 11 470,88 du 01/08/22 au 31/03/23</b>	228 152,17	250 967,39
N°4: du 01/04/2023 au 31/03/2024	216 681,29		<b>+ 17 206,32 annuel</b>	233 887,61	257 276,37
Total	866 725,16	- 13 317,22	<b>+ 28 677,20</b>	882 085,14	970 293,66

La période 3 est ainsi augmentée de 5,29%, la période 4 est augmentée de 7,94 %.

Au regard du montant global initial des 4 périodes du marché, il est donc constaté une augmentation de 1,77 % après avenant 2.

### **ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES**

Les clauses de l'accord-cadre initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2022.

Fait à Chambéry le

Pour l'association Saint-Nabor Services

Le Directeur Général,

Patrice Maire

Pour Grand Chambéry  
La Vice-Présidente chargée des  
ressources humaines et de l'accueil  
des gens du voyage

Brigitte Bochaton